

prends à ce nouveau jeu : formuler des problèmes philosophiques.

Autant il m'est facile de comprendre pourquoi j'ai continué à lire, dès lors que j'ai eu l'impression de progresser, de tracer des repères, de me perdre et de retrouver un chemin ; autant je reste sans voix et sans idée devant l'étrange bonheur que j'ai éprouvé durant près d'un mois, à lire sans que rien ne me parle.

Rien ne me semble plus étrange, dans ma vie, que d'être durablement heureux, simplement parce que je reste, face au piano, les yeux dans le vide, à bouger les doigts, ou face à un livre, à suivre la musique des mots.

Ces bonheurs de jeu ou de lecture, donnent des exemples de ce qui se produit lorsque s'instaure une nouvelle *articulation* entre les membres d'une *famille* de *personnages*, et que se développe la *dimension* personnelle.

Lorsque j'ai connu des deuils, il m'a semblé vivre l'expérience contraire, j'avais alors des *membres fantômes* avec lesquels je ne pouvais plus jouer, et qui me faisaient souffrir.

Dès que j'ai commencé à comprendre ce que je lisais, ou à mémoriser une partie de ce que j'improvisais, je suis entré dans ces nouveaux *rôles*, avec leur part de difficulté et leur part de satisfaction, mais auparavant, lorsque je m'aventurais en plein éblouissement, l'effet que cela avait sur moi, ne venait que de l'*articulation* elle-même, naissante, qui se mettait à *jouer*, à *l'air libre*.

Appendice

Une politique au service de la *dimension* personnelle ?

Que serait une politique dont le seul principe serait de favoriser le développement de la *dimension* personnelle ?

Une telle politique chercherait-elle à réduire les inégalités et à assurer une meilleure répartition des ressources ? À accroître les échanges et les richesses ? À abolir les conflits et instaurer une paix universelle ?

Ceci, et tout ce qui peut sembler le plus vital pour l'avenir de l'humanité, seraient attendus comme des effets du développement de la *dimension* personnelle, mais non comme des préalables.

— « Ne faut-il pas d'abord « x » ? » Cette inconnue peut être remplacée par toutes les causes, y compris celle de « sauver la planète », « vaincre la misère », « trouver un remède aux épidémies »..., la réponse restera négative : rien ne peut servir de préalable au développement de la *dimension* personnelle, et aucune cause humanitaire, ni écologique, ne sera résolue positivement sans ce développement.

Il n'y a de valorisation que par le développement de la *dimension* personnelle. A contrario tout projet, tout idéal, si séduisant soit-il, si sa réalisation ne contribue pas au développement de la *dimension* personnelle, fera naître un monstre.

Une politique au service de la *dimension* personnelle doit donc se détourner de toute autre préoccupation, pour ne

viser que ce seul but, et faire confiance aux capacités de la *dimension* personnelle à valoriser ce qui l'entoure.

Espaces « naturel », « privés » et « publics »

La *dimension* personnelle se forme à partir des *articulations* entre les différentes fonctions. Une politique sert la *dimension* personnelle, non en se vouant à des fonctions supposées prioritaires, mais en optimisant les chances d'*articulations* entre les différentes fonctions, ce qui se produit lorsque des scènes différentes – des espaces distincts – se *superposent*, et que différents *personnages* se *rencontrent*.

Une politique au service de la *dimension* personnelle repose sur la reconnaissance, la garantie et la plus grande intrication possible des trois formes d'espaces entre lesquels se forme cette *dimension* : l'espace naturel, l'espace public et les espaces privés.

À l'inverse, toute politique qui empiète sur les différents espaces, en gomme les différences, les absorbe, ou empêche les échanges des uns aux autres, en les rendant étanches, est une politique qui contribue au déclin de la *dimension* personnelle, et à la dévalorisation générale des personnes, des actions, et des communautés.

Les trois formes d'espaces : naturel, publics et privés, désignent trois types de scènes sur lesquelles évoluent différents personnages, et entre lesquelles s'articule la *dimension* personnelle. Chacune de ces scènes est définie par une catégorie d'objets qui les constituent. Les espaces privés sont déter-

minés par les « biens » ; les espaces publics par les « œuvres ».

Les différentes scènes sont régies par leurs propres règles. Les *personnages* y évoluent selon des principes différents, inhérents aux objets qui les constituent – les biens pour les scènes privées, les œuvres pour les scènes publiques –. La *dimension* personnelle se forme grâce à ces différences, en les *articulant*.

Aucun espace n'est, en lui-même, porteur de valeur, car la *dimension* personnelle ne se forme ni dans l'espace public, ni dans les espaces privés, ni dans la nature, mais de l'intersection de ces espaces lorsque les déplacements des *personnages* provoquent une superposition de différentes scènes.

Par son développement, la *dimension* personnelle incline, non seulement à se mettre en valeur, mais aussi à valoriser ses actions et les espaces entre lesquels elle évolue.

À l'inverse, un signe de la régression de la *dimension* personnelle, est donné par la dégradation des espaces. On peut alors dénoncer les atteintes à l'équilibre naturel, à la sécurité des espaces publics, à l'intégrité des espaces privés, et susciter ainsi des émotions, mais pour inverser la tendance et contribuer effectivement à valoriser les espaces publics et privés, et à respecter la nature, il faut développer la *dimension* personnelle.

Une politique orientée vers le développement de la *dimension* personnelle, doit d'abord reconnaître la particularité de chaque type d'espace, et mettre en place les mesures utiles à

leur préservation, puis, elle doit gérer l'espace dont elle a par définition la charge : l'espace public.

Espace naturel

Longtemps, les humains se sont considérés comme une espèce étrangère – au moins en partie – au monde qu'elle habitait, supérieure à toutes les autres espèces, et appelée à être affranchie de la finitude.

Il semblait alors aller de soi d'opposer, d'un côté la nature, de l'autre les différentes formes de cultures. Ainsi un nid d'oiseau était considéré comme un élément naturel, alors qu'une cabane ou un palais étaient considérés comme étrangers à la nature.

Nous continuons de regarder avec un certain effroi les architectures abandonnées, envahies par la végétation – cf la fascination pour ce type d'images, dont témoigne le mouvement "Urbex" –, mais nous ne voyons pas de semblables ruines dans un nid abandonné, parce que ce nid fait, pour nous, dès sa formation partie de la nature, alors que nos œuvres et nos biens seraient étrangers à la nature.

Si j'écoute les leçons des sciences du vivant, et me considère comme un exemplaire d'une des espèces naturelles, parmi d'autres, je peux toujours distinguer mon action de celle d'autres vivants, notamment par l'usage que je fais des signes ou des représentations, mais je suis davantage incliné à observer des analogies.

De nombreux animaux ont une tanière, un terrier, un nid, comme les humains ont des espaces privés ; beaucoup aussi

marquent un territoire, qui devient celui de la meute ou du groupe, comme les humains, par leurs œuvres, déterminent un espace public.

Toutes les espèces n'ont pas la même organisation des espaces, et ce qui caractérise celle des humains, c'est d'instaurer une coutume puis un droit écrit pour statuer des espaces privés et publics. De telle sorte que ce qui fait la caractéristique, négative, de l'espace naturel, pour les humains, c'est d'être un espace de non-droit.

L'espace naturel n'a pas à faire l'objet d'un programme politique, sinon, de façon préventive, pour le garantir contre les prétentions privées d'appropriations, d'exploitation, et contre les dégradations induites par ces activités. Encore cette restriction ne doit-elle être introduite que parce que l'humanité parvient à échapper aux mécanismes de régulation naturelle, grâce au développement de ses techniques et de ses sciences.

Tout espace qui échappe au contrôle politique cesse d'être « public » pour redevenir « naturel ».

Je suis donc moins dans un espace naturel quand je me promène dans un jardin public, soigneusement entretenu, ou dans une forêt domaniale, vidée de ce qui pourrait me traiter comme une proie, que lorsque je m'aventure dans des zones de conflits, ou dans le béton de banlieues hors de tout contrôle légal.

L'unique question à laquelle il faut répondre, concernant l'espace naturel, est de savoir s'il faut le préserver sur cette planète, ou s'il pourrait, sans que cela n'affecte le développe-

ment de la *dimension* personnelle, être repoussé au-dehors – dans ce qu'on nommait autrefois le « ciel », et aujourd'hui « l'espace » –, à l'exception des grands fonds marins et des quelques autres lieux terrestres, si difficiles d'accès, qu'ils ne peuvent ni devenir des espaces publics, ni être considéré comme des « biens » marquant un espace privé.

L'espace naturel, sur terre, peut-il, sans dévalorisation, être cultivé, ou assigné à telle ou telle fonction – par exemple celle de « réserve » ou de « pâturage » – pour qu'il n'y ait plus qu'une alternative entre espaces privés ou publics ?

Le culte de la nature est devenu si fort au début du XXI^e siècle, qu'il semble sacrilège d'oser demander si on ne pourrait pas, sans inconvénient, réduire à rien l'espace naturel.

Le consensus se fait, cependant, autour de la représentation d'un vaste « jardin », où règnerait la paix et l'abondance, et non autour d'un espace naturel où se multiplient les virus, et où abondent les prédateurs.

Ceux qui militent, par exemple, pour la réintroduction des loups en Europe, ne devraient pas le faire en évacuant le facteur de risques pour les humains, car il arrivera inévitablement, les meutes augmentant, que le gibier se raréfie, et que les animaux affamés s'attaquent au bétail et à leur berger. Mais ils peuvent avoir raison de lutter pour qu'une part de notre espace échappe à la partition en : « espaces privés » et « espace public », et pour laisser une place à un « espace naturel » dans lequel nous ne sommes pas « chez nous », et dans lequel nous pouvons, à certains moments de notre vie, nous *aventurer*, si cet espace naturel, malgré ses dangers, est

un élément nécessaire à la formation de la *dimension* personnelle.

La nature n'ayant aucun égard aux individus, qui, dans ces conditions, voudra préserver un espace dans lequel lui et les siens risquent à chaque moment d'être victime d'une agression ou d'une maladie ?

Pourtant l'espace naturel est aussi nécessaire à la *dimension* personnelle que son espace privé l'est à chaque personne, et que l'espace public l'est à la communauté.

Pour que la *dimension* personnelle se développe, il faut un espace naturel qui se démarque de l'espace public, et reste ouvert à ceux qui veulent s'y aventurer, comme il faut un espace public entre les espaces privés, qui reste ouvert à tous, car la *dimension* personnelle se forme dans la superposition des *scènes*, dans le glissement d'un espace à un autre, la perte des repères, et dans les rencontres fortuites entre des *personnages*, qui, eux, se développent, chacun, sur sa propre *scène*.

Si je me réduisais à l'une ou l'autre de mes fonctions, ou même à la somme de mes fonctions, biologiques et sociales, alors le mieux serait d'étendre à toute la planète les espaces publics et privés, et de réduire à rien l'espace naturel, et je pourrais espérer valoriser ma vie, mes actions et le monde dans lequel je vis, en l'organisant, et en l'optimisant ; dans cette hypothèse, mieux vaudrait tendre à supprimer les risques, ou à les limiter à un minimum résiduel, accroître les richesses, les services, et substituer à tout état naturel, un ordre juridique et économique.

Mais parce que je ne me réduis pas à mes fonctions, et m'identifie à ma *dimension* personnelle, produite par les rencontres entre mes personnages, j'ai besoin, non pas abstraitement, mais dans ma vie, de moments d'incursions hors des espaces publics ou privés, durant lesquels je m'aventure dans un espace naturel. Car il ne peut y avoir de valorisation, ou de développement de la *dimension* personnelle, sans perte des repères, sans risque effectif de perdre ses biens, et sa vie.

La disparition des espaces naturels – des espaces dans lesquels les règles ne s'appliquent pas – entraîne inévitablement la régression de la *dimension* personnelle, la dégradation des valeurs, et, pareillement, la disparition ou la dégradation des espaces publics ou privés.

Un grand nombre d'américains s'accrochent, contre toute prudence sociale, à une représentation, héritée des récits de la conquête de l'ouest, d'une « nature sauvage » toute proche, qui peut, dans les villes, prendre la forme d'un « règlement de compte », ou d'un « tueur de masse ».

Les personnes éprouvent, sans forcément mettre des mots sur ce qu'elles ressentent, qu'elles perdraient quelque chose de ce qu'elles sont, si on leur retirait la possibilité de se défendre – ou même d'attaquer, bien que cela soit rarement ouvertement assumé –, la possibilité de *s'aventurer*, au sein même de leur vie la plus ordinaire, de l'espace social dans l'espace naturel où tout peut arriver, sans qu'une loi dicte ce qui est permis ou non.

C'est pourquoi aucun argument ne parvient à vaincre l'influence des vendeurs d'armes. Et aussi pourquoi ceux qui, un temps, vivent « sous les armes », ont les plus grandes difficultés à les déposer, et à revenir à un mode de vie pacifique.

Si les hommes tentent obstinément de s'approprier les espaces, et ce qui s'y trouve, en marquant leur territoire, il n'en subsiste pas moins des espaces naturels, hors de contrôle, y compris au sein des espaces publics.

Les hommes détruisent la nature, mais ils ne font pas disparaître l'espace naturel, de non-droit.

Une politique orientée vers le développement de la *dimension* personnelle doit garantir l'intégrité de chaque espace, y compris en préservant l'espace naturel, bien que celui-ci soit, à proprement parler, un espace de « non-droit », en marquant clairement les limites entre un tel espace et l'espace public, mais sans en interdire les passages, et, parfois, les collisions.

La *dimension* personnelle se développe d'autant plus qu'il y a des échanges entre les scènes publiques et privées, de passages, de rencontres possibles pour les personnages, et d'ouvertures sur l'espace naturel.

La coexistence du public et du privé – non seulement leur séparation, mais une séparation la plus intriquée possible, avec le maximum d'interfaces –, à l'horizon du naturel, favorisent le développement de la *dimension* personnelle.

Il importe donc de gérer les espaces, de telle sorte que, partout, alternent, et s'interpénètrent espaces public et privés, tout en gardant à portée de vue, un espace naturel, en

dissuadant l'instauration de monopoles du public ou des privés, en luttant tout à la fois contre la contamination des espaces les uns par les autres – la privatisation de l'espace public ou de l'espace naturel, ou le contrôle de l'espace privé par une instance publique... –, et contre tout ce qui empêche de circuler d'un lieu à l'autre, tout en préservant les caractéristiques de chaque espace.

Des frontières entre les différents espaces

Un récit contemporain – un reportage diffusé sur ARTE, en avril 2020 – raconte un moment de la vie politique en Afghanistan. Le récit s'articule entre, d'une part, la présentation de l'action d'un personnage inspiré par Zarifa Ghafari, femme de 27 ans, qui assume depuis 2018 la fonction de maire de Maidan Shar, au sud-ouest de Kaboul, et, d'autre part, l'évocation du mode de vie et des idées qui rassemblent les Talibans, autour du personnage d'un commandant, nommé Musafa, et d'un chef religieux, le Mullah Niazi.

Comme les récits littéraires, ce reportage comporte l'équivalent d'une lumière aveuglante dirigée vers le spectateur, une incroyable incohérence, un fait qui peut être avéré, mais que rien ne permet d'expliquer ni de comprendre, et qui, dans la vie comme dans la fiction est le signe de la *dimension* personnelle.

Dans un pays au deux tiers contrôlé par des intégristes musulmans, qui obligent les femmes à rester dans l'espace privé familial, et maintiennent le pouvoir entre les mains de

vieux religieux, une femme, jeune, est maire d'une ville de 35 000 habitants.

La connaissance précise du terrain, permettrait peut-être d'interpréter cette étrange *merveille*, mais ce que le spectateur étranger peut en tout cas voir, c'est, de part et d'autre, des personnages qui, face à la caméra, et jouant leur rôle, manifestent des ambitions pour leur pays, et pour eux-mêmes.

Dans un environnement aride, pauvre, ils n'inspirent pas pitié, mais semblent plutôt animés par une volonté forte. Je peux même ressentir face à certains, y compris ceux dont je réproouve les opinions, et les pratiques criminelles, qu'ils ont, ce que je ne sais qualifier autrement que par l'expression « beau regard ». Qu'est-ce qu'un « beau regard », ou qu'est-ce qu'être « animé », sinon les signes d'un développement de la *dimension* personnelle ?

Il faut, en tant que spectateur, procéder de la même manière que le lecteur qui interprète les œuvres littéraires : chercher, en deçà des opinions professées, ce que les personnages ont en commun, ce que tous ils font dans le récit, car chaque personnage représente une fonction dans le récit, et ce n'est que dans ce qu'ils partagent ou échangent que les personnages disent quelque chose de la *dimension* personnelle.

Chercher un tel trait commun, ce n'est pas mettre sur le même plan les différents protagonistes. D'un côté, une femme lutte, sans menacer physiquement personne, contre l'un des plus grands fléaux éthiques, avec l'esclavage : la condition faite aux femmes par les hommes détenteurs des

pouvoirs ; d'un autre côté, un homme armé au service de la rigidification de la société au nom de sa religion.

Cependant il y a au moins une action que partagent les deux personnages principaux : la maire, Zarifa Ghafari et le commandant Musafa vivent tous deux entre deux espaces, passant et repassant une *frontière* aux abords de laquelle leur vie est menacée. L'une va quotidiennement de Kaboul, où elle réside, à Maidan Shar, dont elle est la maire ; l'autre enroule ou déroule son turban, signe de son appartenance aux Talibans, selon qu'il entre dans la ville contrôlée par le gouvernement ou retourne hors de la ville.

Comme beaucoup d'autres – peut-être même comme tous les autres –, ce reportage montre des personnes dont la *dimension* personnelle se forme de ce qu'elles passent et repassent des *frontières*, dans un sens et dans l'autre. Mais dans ce cas précis, le danger est particulièrement visible, par la multiplicité des armes exposées.

Il faut à la *dimension* personnelle, des *frontières*, c'est-à-dire des espaces différents, délimités, et, cependant, non étanches, avec des possibilités d'aller d'un côté et de l'autre, à ses risques et périls. Non seulement des *frontières* sécurisées, telles qu'elles sont tracées dans un État de droit, entre l'espace public et les espaces privés, mais aussi des *frontières* avec des espaces naturels.

Sur un autre point, essentiel pour l'expérience du reportage, les deux personnages s'opposent. La fonction de Zarifa Ghafari l'amène se retrouver, au risque de sa vie, à contre-emploi, seule femme à diriger des équipes d'hommes, dans

un lieu où les hommes monopolisent depuis des siècles le pouvoir et la parole publique. La caméra, et l'équipe de tournage, offrent alors à ceux qui travaillent sous sa direction, l'occasion de montrer une situation qui sort de l'ordinaire, tout en empêchant les manifestations d'oppositions, les résistances quotidiennes, les bavardages ou les remarques machistes, qui accompagnent probablement l'exercice de la fonction de maire-femme parmi des hommes. Si bien que le moment du reportage a pu être celui d'une expérience valorisante pour ce qui se passe à Maidan Shar, un moment donc de développement de la *dimension* personnelle. Alors que, dans les montagnes, le commandant Musafa a fait parler des Talibans qui ont affirmé que les populations étaient contentes de leur présence armée et de l'ordre qu'ils faisaient régner, sans qu'aucun membre de cette population, hormis les Talibans eux-mêmes, et notamment aucune femme, n'ait été filmé. Si bien que le moment du reportage a été, pour eux, celui d'un jeu convenu, d'une langue de bois, et aussi, par conséquent, d'une dégradation des valeurs pour lesquelles ils prétendent lutter.

Espace public et espaces privés

Dès lors qu'il y a des œuvres, il y a un espace public. Les œuvres transforment un « espace naturel » en un « espace public », qu'elles déterminent.

Dire que toute œuvre est destinée à un public, ou que les œuvres forment un « espace public », c'est tout un.

Les peintures rupestres sont les premiers exemples connus d'œuvres qui déterminaient un espace public. Les temples, les places, les rues, les théâtres, les cirques... étaient des œuvres qui déterminaient les cités antiques. Les routes, les aqueducs, les murailles, les ports... étaient des œuvres qui déterminaient les empires ou les royaumes. Les bases de données, les encyclopédies multimédia, les moteurs de recherche, les traducteurs... sont des œuvres qui déterminent l'espace public du Web.

Réaliser une œuvre demande du travail, du temps, de l'invention, cela a un coût, pourtant une œuvre n'a pas de valeur. Rien ne serait plus étrange, et contraire aux usages, que de demander ce que valent : Stonehenge, l'Acropole, la pyramide de Khéops, le mur d'Hadrien, une cathédrale, ou l'US Route 66... Il en va de même pour les œuvres virtuelles, depuis les premiers signes de l'art rupestre, jusqu'au W3, en passant par les poèmes épiques, les livres sacrés...

La production des biens d'échange est soumise aux lois de l'offre et de la demande, et doit satisfaire au principe d'économie : produire le maximum avec le minimum de moyens.

La production des œuvres est soumise à l'intérêt public, elle suit un autre principe, non-économique. On croit parfois retrouver le principe d'économie même dans les œuvres d'art. N'admire-t-on pas une œuvre d'autant plus que, par une économie de moyens, elle provoque un plus grand saisissement ? Le sophisme consiste ici à déplacer la question du travail à son résultat. Certainement j'admire une œuvre qui manifeste une économie de moyens, mais cette œuvre est

précisément la moins économique, du point de vue du travail, parce qu'elle aura demandé le plus de moyens à son auteur, pour, une fois *élagué* tout ce qui pouvait l'être, parvenir à une simplicité de forme.

Ceux qui produisent des œuvres peuvent être payés pour ce qu'ils font, mais une œuvre ne peut être achetée, sauf à devenir un « bien » et à masquer sa fonction génératrice d'espace public.

Qu'il y ait un « marché de l'art » signifie seulement que ce qui est désigné par « art » est en capacité de produire des « biens » à usage privé, sans rien indiquer de sa capacité à produire, ou non, des « œuvres ». Mais ce n'est pas parce qu'une sculpture ou un tableau ont été vendus, ou placés dans un espace privé, qu'ils cessent tout à coup d'être des œuvres, pour ne devenir que des biens ; dans la mesure où ce qui a été approprié est effectivement une œuvre, il contribuera à donner à l'espace dans lequel il a été placé – qui est un espace privé –, une *dimension* publique, ce qui, concrètement, se manifesterá par la difficulté qu'éprouvera son propriétaire à résister à l'envie de le montrer, d'en parler, et, de ce fait, il suscitera des moments d'hésitation, et de confusion des *personnages*, qui sont le signe de l'émergence de la *dimension* personnelle.

Mais l'art ne se limite pas aux « beaux-arts », il est aussi ce qui produit les voies d'échanges. Qu'il y ait au début du XXI^e siècle une communauté capable de mettre en ligne des navigateurs, des logiciels libres, des données ouvertes, suggère que la production des œuvres s'est déplacée, et que c'est là,

dans l'espace virtuel, que se trouvent les indications les plus suggestives de ce qu'il faut faire pour personnaliser le monde, et, aussi, là que se concentrent les risques d'appropriation par instances privées, qu'elles se présentent ouvertement comme telles – des entreprises –, ou qu'elles se donnent pour des gouvernants politiques, qui ont de fait privatisé leurs états en se les appropriant.

Dès lors qu'un gouvernant, ou qu'un groupe de gouvernants, se présentant comme des membres d'une famille, d'un parti, ou d'une institution – par exemple militaire –, s'approprient l'espace public, ou brouillent ses frontières avec les espaces privés, entravant la liberté de circulation, nécessaire à la production des œuvres, et à la vie parmi les œuvres, ils perdent toute légitimité, et devraient être écartés du pouvoir.

Un gouvernement ne trouve de légitimité que dans le service qu'il rend à la *dimension* personnelle, c'est-à-dire qu'il n'est légitime que dans la mesure où il garantit l'espace public, et préserve, en même temps que les frontières de cet espace public, celles des espaces privés et naturels.

La menace qui pèse sur la *dimension* personnelle, consiste dans la disparition de l'espace public, et donc dans la suppression des œuvres, remplacées par des biens.

Il n'y a en effet aucune possibilité effective d'une extension de l'espace public au détriment des espaces privés. Lorsqu'il semble que cela se produise, c'est que l'espace public a été privatisé. Jamais un parti politique ni une institution n'ont, à proprement parler, exercé le pouvoir. Ce sont toujours des individus qui monopolisent les pouvoirs et les

richesses, éventuellement en se présentant au nom d'un parti ou d'une institution. En ce sens il n'y a, et n'y aura jamais de « dictature du prolétariat », mais bien une dictature exercée, ici par Staline, là par Mao, ou leurs successeurs, de façon analogue à celle exercée par les dictateurs militaires, ou par les héritiers des familles régnautes.

L'espace public est formé par les œuvres – et non par des valeurs, qui elles dépendent de la *dimension* personnelle, c'est-à-dire des jeux qui sont permis entre les frontières des différents espaces –, il doit donc être promu par la réalisation d'œuvres, obéissant à leur propre principe de formation, et non au principe qui régit la production des biens. Ceci passe par une réforme du travail qui prenne en compte la double vocation des personnes à exercer une activité publique et des activités privées.

Réforme du Travail

Le statut du travail est la clé de voute d'une politique organisée en vue du développement de la *dimension* personnelle. De sa réforme, et, corrélativement, de celle des enseignements, dépendent les autres transformations valorisantes.

La notion de « travail » s'est constituée, depuis l'antiquité, en opposition à celle de « loisir ». Cette opposition regroupe, sous le terme de « travail », des activités fondamentalement différentes, complémentaires du point de vue personnel, qui devraient être séparées.

Pour comprendre de quelle manière une réforme du travail peut contribuer au développement de la *dimension*

personnelle, il faut partir de l'analyse des espaces dans lesquels se produisent les activités, et entre lesquels se forme la *dimension* personnelle.

Plutôt que de regrouper tout ce qui n'est pas du temps libre, dans la catégorie du « travail », il faut distinguer les activités qui relèvent de l'espace public – la création et l'entretien des œuvres qui forment cet espace public –, celles qui se produisent au sein des espaces privés – y compris la production des biens de consommation –, et, enfin, ce qui se *joue* dans l'espace naturel, tout en gardant à l'esprit que c'est dans la séparation de ces divers types d'activités, et dans leurs rencontres, que se *joue* la *dimension* personnelle, et par conséquent la valorisation de chaque espace. Rien n'est plus pénalisant pour la *dimension* personnelle, et donc rien n'est plus dévalorisant, que l'enfermement, ou la réduction à un seul espace.

Pour une proposition universelle de travail public

De même que l'espace public est nécessaire à tous, un travail public doit être proposé à tous, de telle sorte que chacun puisse vivre de ce travail, s'il le choisit.

Une communauté dont le gouvernement se soucie du développement de la *dimension* personnelle proposera à ses membres, selon leur formation et leurs aptitudes avérées, une liste d'œuvres à réaliser dans l'espace public, de telle sorte que l'offre soit toujours supérieure à la demande, c'est-à-dire qu'il y ait toujours des propositions non satisfaites, et des travaux publics en attente, disponibles.

Le travail public, qui n'a pas, contrairement aux activités privées, vocation à produire des biens, mais des œuvres autour desquelles se forme l'espace public, doit fournir, à celui qui l'effectue, un revenu suffisant pour satisfaire ses besoins élémentaires, sa formation, ses loisirs, et ses soins lorsqu'il en a besoin.

Un travail public, comme toute œuvre, doit être signé, et la responsabilité de son, ou de ses auteurs, engagée auprès du public auquel l'œuvre s'adresse.

Qu'il s'agisse de créer ou d'aménager des voies de communications, réelles ou virtuelles, des lieux publics, des services... dans tous les cas, le travail public forme ou transforme un espace public, ouvert à tous, qui est, par définition, assez vaste et diversifié, pour que puisse être proposé à tous un « travail public », c'est-à-dire une œuvre ou une partie d'une œuvre à créer ou à entretenir.

Le travail public ne couvre pas la totalité des besoins d'une communauté, et n'a pas vocation à l'être. Il ne réalise que les œuvres qui forment l'espace public, et laisse au secteur privé la charge de produire les biens échangeables. C'est pourquoi le travail public doit être une possibilité offerte à tous, à côté des activités privées productrices des biens, ou des activités de formation.

La charge de travail public proposée à un individu, et sa rémunération, doivent être estimées de telle sorte que l'œuvre à produire ou à entretenir lui permette de gagner sa vie – se loger, se nourrir, s'habiller, se soigner, se déplacer... – et de s'adonner aux activités privées qu'il souhaite pratiquer

– formation, travail privé, loisirs –. Il faut donc tout à la fois un revenu suffisant et un temps de travail public limité qui autorise, en parallèle, des activités privées.

Dans la mesure où il crée, ou entretient, des œuvres et non des biens échangeables, le travail public n'a pas vocation à enrichir. Sa rémunération doit être égale pour tous, à quantité égale de travail.

Le travail privé a, au contraire, vocation à produire des biens, et permet, sans qu'il y ait besoin de les limiter, des inégalités, des fortunes et des faillites.

Si les rémunérations du travail public sont identiques, et seulement suffisantes pour assurer les besoins, n'y a-t-il pas un risque que les personnes cherchent à travailler dans le secteur privé ?

Non un « risque », mais une chance. Car celui qui s'adonne à des activités privées, et donc à la production de biens, ne rompt pas nécessairement avec la création ou l'entretien d'œuvres, qui, par elles-mêmes, ou par la reconnaissance qu'elles apportent à leurs auteurs, suscitent une motivation forte.

S'il est de la responsabilité d'un gouvernement de mettre en place, sur le territoire qu'il gère, ce qui pourrait être qualifié de « proposition universelle de travail public », il n'est, par contre, ni requis, ni justifié, qu'il mette à disposition des individus, des ressources sans contrepartie.

Non seulement le projet d'un revenu universel serait contraire aux intérêts de la *dimension* personnelle, et contribuerait, en réduisant de fait un grand nombre de personnes à

leur fonction de consommateurs, à une dévalorisation du corps social, mais c'est déjà le cas de toutes les allocations, des pensions, et même des congés payés. Ces derniers ont dégradé l'aventure et la découverte en tourisme. Les pensions ont contribué à dissocier l'âge de la sagesse ou de l'expérience pour en faire une charge sociale de plus en plus pesante. Les allocations sont un pansement qui cache la plaie sociale du défaut d'offre de travail.

Une offre universelle de travail public, adaptée selon les âges et compétences, s'accompagne de la suppression de toutes les formes de prise en charge et de la mendicité.

Une politique visant au développement de la *dimension* personnelle n'intervient pas dans les espaces privés, sinon pour garantir que toute personne peut, quand elle le décide, en sortir.

Dès lors qu'un travail public est proposé à tous ceux qui le souhaitent, il n'y a pas à réglementer les activités privées, qui se réguleront d'elles-mêmes selon leur propre loi dite du « marché ». Il n'y a pas à imposer de limitations, d'aucune sorte, si les conditions sont librement acceptées, c'est-à-dire si d'autres choix sont effectivement proposés.

Le secteur privé est soumis à l'offre et à la demande, son dynamisme dépend de la liberté d'entreprendre, et aux possibilités d'ascension sociale et économique. Rien ne doit l'entraver, ni des règlements administratifs, ni des contraintes autres que celles du marché, sous peine de le scléroser.

La possibilité donnée à tous, et à tout moment, d'un travail public joue par elle-même un rôle de régulation suffi-